



Adoption du règlement européen sur les drones

Description

Cet après-midi, en comité de l'Agence Européenne de Sécurité Aérienne EASA le règlement européen sur l'aviation non habitée a été adopté à l'unanimité. C'est une avancée majeure pour l'aéromodélisme au niveau européen. En effet, alors que notre activité était menacée par les premières versions du texte, nous avons obtenu par une action concertée à travers toute l'Europe la pérennisation de l'aéromodélisme. En particulier la Commission européenne reconnaît la spécificité du planeur RC qui bénéficie de dispositions qui permettent la poursuite d'une pratique libre à travers l'Europe.

Didier Frutieux, président de Finesse Plus, association de défense de l'aéromodélisme déclare : «Finesse Plus est la seule organisation aéromodéliste française qui a travaillé sans discontinuer sur ce dossier dès 2017. Nous avons donc été pleinement conscient des risques mais aussi des opportunités pour la continuité de l'aéromodélisme que cette nouvelle législation européenne représentait. Aujourd'hui nous sommes particulièrement fiers d'avoir contribué à ce résultat. Nous remercions chaleureusement nos partenaires européens, en particulier les fédérations suisse FSAM et allemande DMFV. »

Désormais, l'aéromodélisme a la place qu'il mérite au sein de l'aviation européenne. Nous allons maintenant œuvrer pour qu'au plan national cette législation soit mise en application dans le même esprit.